

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON, Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON) Messieurs Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-58

MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS MUSICAUX DANS LA COMMUNE DE LANGUEUX – CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021
--

Rapporteur : Madame Marie-Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

Depuis vingt-sept ans, les élus ont souhaité favoriser, pour tous les enfants, la découverte et l'apprentissage de la musique par la généralisation des interventions musicales en milieu scolaire, au sein des établissements publics et privé de la commune.

Depuis 2012, cette prestation est mise en œuvre par Saint Briec Agglomération dans le cadre de sa compétence de développement culturel. Elle affirme sa volonté de créer une dynamique culturelle de territoire en faveur de la démocratisation de la culture et de son accessibilité au plus grand nombre. Dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation artistique, L'Agglomération souhaite favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique par la généralisation des interventions musicales en milieu scolaire et hors temps scolaire.

Elle s'adresse prioritairement aux élèves scolarisés en cycle 2 et 3 des écoles élémentaires conformément aux objectifs définis par l'Education Nationale, aux élèves de cycle 1 tous les 3 ans et au secteur de la Petite Enfance.

A la suite de l'élargissement du territoire, l'Agglomération a souhaité réaliser une harmonisation de l'activité afin de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des communes et l'assurance d'un parcours pédagogique pour chaque enfant.

Cette convention fixe le cadre, les engagements respectifs, le nombre d'unités d'interventions et les modalités de prise en charge sur trois années (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021).

L'année scolaire 2018-2019 fait partie intégrante de cette projection.

En effet, elle a permis de décider de la répartition des interventions dans chaque commune avec les services municipaux et les élus concernés.

Conformément à la délibération de Saint Briec Agglomération du 20 décembre 2018 relative au développement culturel communautaire et celle de la Ville de Langueux du 24 avril 2012 relative à la mise à disposition d'intervenants musicaux,

Je vous propose :

- d'acter la convention pluriannuelle 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tout document s'y afférant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.